



Pays d'Ancenis Cyclisme 44

101 rue des Hauts Pavés

44150 – Ancenis-Saint-Géron

SIRET : 881 464 531 00014

E-mail : contact@pac44.fr

Site : <http://www.pac44.fr/>

Facebook : [Pays-dAncenis-Cyclisme-44](https://www.facebook.com/Pays-dAncenis-Cyclisme-44)



*Protocole concernant la course cycliste « Grand Prix Edouard LEGAL » à Mésanger
le 11/04/2021*

I. Engagement, limitation du nombre d'inscrits et proportion de public prioritaire :

- **Nombre total de participants limité à 200 coureurs ;**
- **Nombre de places réservées au public prioritaire : 150 ;**
Pour rappel par « public prioritaire » s'entend :
=> Les cyclistes inscrits sur les listes de Haut-Niveau (Elite, Senior, Relève), Collectifs Nationaux ou Espoirs par le Ministère des Sports
=> Les cyclistes inscrits dans une structure du Projet de Performance Fédérale de la FFC et identifié dans le Portail de Suivi Quotidien du Sportif (PSQS).
=> Les cyclistes ayant un contrat de travail (CDD ou CDI) portant sur leur activité cycliste, qu'elle soit reconnue de haut niveau ou non.
=> Les cyclistes seniors (+18 ans) des effectifs déclarés 2021 des équipes de Nationale 1 Route, DN1 BMX, Team VTT DN1 UCI et de Marque UCI ou E-UCI, Equipes professionnelles cyclo-cross UCI, Equipes cyclo-cross UCI et Team cyclo-cross FFC.
=> Les cyclistes détenteurs d'une licence 1^{re} catégorie FFC (année 2021)
- **Engagement obligatoire via la plateforme FFC Cicleweb, aucune inscription sur place même si des places restent disponibles après la clôture des engagements en ligne ;**
- **Rappel de la procédure FFC au 20/02/2021 :**

a) De l'ouverture des engagements à J-6

Seuls les licenciés de la liste prioritaire seront autorisés à être sélectionnés pour engagement sur l'épreuve considérée.

Au niveau du système d'engagement, cela se traduira par un filtrage automatique et transparent des licenciés du club / équipe / région répondant à la fois aux contraintes de l'engagement tel que prescrit dans la DOE, et à l'appartenance à la liste « prioritaire ».

b) De J-6 à J-3

L'ensemble des licenciés (y compris le public prioritaire) répondant aux contraintes de l'engagement tel que prescrit dans la DOE pourront être sélectionnés.

Un quota flottant sera institué pour que cet effectif « hors prioritaire » ne puisse pas dépasser 50% de l'effectif total des engagés sur l'épreuve.

Ce quota sera calculé dynamiquement afin de faciliter la gestion et les éventuels ajouts de licenciés prioritaires au niveau des engagements.

c) A partir de J-3

Dans le cas spécifique des épreuves instituant des quotas pour les clubs, ce quota pourra être réajusté à la hausse afin de pouvoir favoriser la participation sur l'épreuve.

Cette modification restera manuelle et devra être intégrée directement dans Cicleweb dans les paramètres de l'épreuve sur demande des organisateurs.

II. Retrait des dossards, remise des récompenses, remise des dossards :

- **Un référent par équipe est désigné pour retirer l'enveloppe équipe :**
Dans cette enveloppe sera inséré : les dossards pour chaque membre de l'équipe, une fiche de contact afin de pouvoir joindre l'organisateur après la course en cas de cas positif à la COVID19 décelé après la course.
En retour le référent rempli la fiche contact mise à sa disposition afin de pouvoir être joint par l'organisateur. Cette fiche est à remettre par mail à l'organisateur au plus tard le samedi 10 Avril à 20h à florian.lheriaud@pac44.fr
- **Le retour des dossards est effectué par le référent équipe et les dossards déposés dans une boite spéciale prévue à cet effet où ils resteront minimum 15 jours avant leur désinfection et leur tri.**
- **Remise de récompense :** il n'y aura pas de remise de récompense après la course. La remise des primes gagnées sur la course (préalablement validée par l'arbitre FFC) seront envoyées par chèque la semaine suivant la compétition afin de limiter les échanges physiques.
En cas de récompenses dématérialisées (précisées avant le départ), leur envoi sera réalisé de la même manière.

III. Huis-clos, port du masque, respect des gestes barrières et distanciation sociale :

- **Le port du masque est obligatoire sur l'ensemble du circuit et dans l'ensemble de l'espace public ;**
- **La compétition s'effectuera à huis-clos :** aucun public n'est admis dans la zone de départ arrivée, 150 avant et après la ligne, la zone de huis-clos sera matérialisée et indiquée par des panneaux d'affichage. Les équipes participantes sont invitées à limiter au strict minimum le personnel accompagnant;
- **La zone de départ arrivée est réservée aux organisateurs et bénévoles ;**
- **La distanciation sociale devra être observé avec une distance d'1m entre chaque personne ;**
- **Le podium est limité à 5 personnes** et sera ouvert sur 2 de ses 4 cotés afin d'en assurer une bonne ventilation.
- **Des distributeurs de gel hydro-alcoolique** seront à disposition des organisateurs, bénévoles et référents au point d'entrée et de sortie de la zone de huis-clos.

- **Port du masque pour les compétiteurs ;**
- **L'organisateur demande le port du masque pour les cyclistes hors période de compétition (également lors de l'échauffement).** Les compétiteurs pourront enlever leur masques quelques secondes avant le départ sur ordre de l'organisateur et le conserver dans leur poche de maillot. Après l'arrivée, il leur est accordé quelques minutes de récupération, limité de tout contact physique, avant de remettre leur masque.

IV. Respect des mesures conseils de la FFC :

- **D'une manière générale chaque participant s'engage à respecter les prescriptions de la FFC fournies en annexe 2 ;**

Je soussigné (e)

Représentant le club

Reconnait avoir pris connaissance du document ci-dessus et m'engage à respecter et à faire respecter par les coéquipiers le règlement suivant.

Fait à :

Le :

Signature obligatoire :

ANNEXE 1 : Fiche de contact

Référent COVID19 PAC44



En cas de cas positif à la COVID19 ou de suspicion de cas de la COVID19 merci de prévenir le plus rapidement possible :

Florian LHERIAUD (Secrétaire et référent COVID19)

Au 06 03 75 12 01

Et/ou par mail à florian.lheriaud@pac44.fr

Référent équipe pour l'équipe participante :

Club :

Nom

Prénom :

Numéro de téléphone :

Mail :

ANNEXE 2 : Prescriptions de la FFC

► MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Les mesures décrites ci-après peuvent évoluer selon les dispositions gouvernementales et locales et s'appliquent sur les épreuves du calendrier FFC toutes disciplines et catégories confondues à compter de la reprise des activités compétitives.

Pour les épreuves du calendrier de la Ligue Nationale de Cyclisme, il convient de se référer aux consignes éditées par la LNC.

CES MESURES DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉES POUR RALENTIR LA PROPAGATION DU VIRUS.

1. RAPPEL DES CONSIGNES ÉMISES PAR LE GOUVERNEMENT :

- Se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydroalcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Eviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Saluer sans se serrer la main et arrêter les embrassades
- Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

2. PRÉCONISATIONS COMPLÉMENTAIRES ÉMISES PAR LA FFC À L'ATTENTION DES ORGANISATEURS, ENCADRANTS ET COURREURS, PILOTES, RIDERS, ARBITRES, OFFICIELS, BÉNÉVOLES... :

Organisateurs

- Prendre information auprès de sa Préfecture départementale pour avoir connaissance des mesures locales relatives aux événements et rassemblements
- Désigner un référent (titulaire d'une licence FFC auprès de la structure affiliée support de l'organisation) au sein de l'organisation « Hygiène et COVID-19 », responsable de la mise en place des gestes barrière et en mesure de répondre à toutes les questions (cette action faisant partie de l'activité du club organisateur, elle est, à ce titre, couverte par le contrat collectif FFC relatif à la responsabilité civile dont bénéficie le club et ses membres licenciés).
- Rappeler les mesures de protection par des messages speaker et l'affichage aux entrées et lieux de passage des mesures à adopter
- Se munir de solutions hydroalcooliques et de matériel à usage unique (masques, gants...)
- Prévoir des points permettant de se laver les mains avec eau et savon et/ou des points en accès libre avec des solutions hydroalcooliques
- Inciter les bénévoles, prestataires à venir avec leur propre matériel
- Limiter les échanges de matériel, préparer les matériels à prêter désinfectés et faire en sorte qu'ils soient utilisés par une seule personne entre deux désinfections (panneaux, sifflets, chasubles, ...) à défaut, désinfecter le matériel quand il est utilisé par plusieurs personnes.
- Désinfecter à chaque utilisation les véhicules partagés et porter un masque ou une visière dans le véhicule.
- Prévoir le maximum d'opérations à l'extérieur, si la météo le permet (remise des numéros, réunions, protocoles)
- Dans les espaces fermés (PC Course, permanence, bureaux organisation, arbitres, salle de presse, local anti-dopage...) :
 - ▶ Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
 - ▶ Port du masque requis
 - ▶ Distanciation des espaces de travail
 - ▶ Création d'un sens de circulation pour éviter les croisements
 - ▶ Renforcer les contrôles d'accès pour limiter aux strictes personnes habilitées
 - ▶ Limiter l'impression et la distribution de documents et favoriser leur affichage en extérieur et l'envoi par mail ou SMS
 - ▶ Nettoyage et désinfection des espaces tous les jours



➤ MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Les mesures décrites ci-après peuvent évoluer selon les dispositions gouvernementales et locales et s'appliquent sur les épreuves du calendrier FFC toutes disciplines et catégories confondues à compter de la reprise des activités compétitives.

Pour les épreuves du calendrier de la Ligue Nationale de Cyclisme, il convient de se référer aux consignes éditées par la LNC.

➤ Pour la remise des numéros de course

- Proscrire temporairement les engagements sur place pour éviter l'attente et l'échange de documents sur place. Mettre en place un numéro de téléphone ou une adresse e-mail où les non licenciés et les engagements tardifs pourront solliciter une inscription à l'épreuve (suivant le cadre réglementaire en vigueur). Chaque non licencié FFC devra laisser un numéro de portable à l'organisateur. Celui-ci le conservera pendant 3 mois après la course.
- Prévoir plus de temps pour la remise des numéros de course, l'adapter au nombre d'inscrits, inciter les inscrits à venir plus tôt chercher leur numéro, inciter les clubs à envoyer un seul chef d'équipe pour retirer les numéros des coureurs / pilotes d'un même club.
- Bien informer à l'avance les participants des modalités via le DO du Comité Régional ou la communication de l'organisateur.
- Pas de vérification de licence pour les licenciés FFC, celle-ci aura été faite avant la distribution.
- Remise des dossards, plaques, transpondeurs, bracelets... en enveloppe par une personne avec gants et masque (visière ou tissu).
- Pas de signature des listes par les coureurs, pilotes ou directeurs sportifs mais pointage par la personne qui remet l'enveloppe (au départ de l'épreuve, c'est le pointage par les arbitres qui fera foi de « départ pris »)
- File d'attente : marquage au sol pour assurer la distance requise entre 2 personnes attendant.
- Limiter les échanges de monnaies (pièces et billets) inciter le paiement par chèque
- Assurer un retour des numéros de course et transpondeurs, dans un contenant large « en vrac ». Ils seront vérifiés ultérieurement après désinfection. Votre comité régional pourra vous aider à contacter les participants qui n'auront pas rendu leur matériel.

➤ Pour les réunions (organisation, directeurs sportifs...)

- Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
- Limiter la participation à un représentant par équipe ou entité
- Favoriser les réunions en visioconférence
- Espacer les chaises pour maintenir la distance requise
- Port du masque requis
- En cas d'utilisation de micro, disposer d'un micro par intervenant, à défaut, le nettoyer entre chaque utilisateur

➤ Espaces sportifs (parking, espace équipe, zone départ, arrivée, ravitaillement...)

- Si possible, limiter l'accès aux strictes personnes habilitées
- Si possible, mettre en place une distance accrue entre les coureurs et le public (contrôle d'accès, double barrièrage...)
- Supprimer l'accès aux douches

➤ Protocole

- Supprimer la remise de récompense autre que les trophées ou médailles aux trois premiers
- Limiter les échanges d'objets ou s'assurer de leur désinfection
- Vous pouvez choisir d'organiser un protocole à huis clos, le filmer et le photographier pour diffusion aux médias ou par voie numérique
- Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie de la zone protocolaire
- Limiter l'accès au podium et aux trophées
- Remise des prix sans hôtes ou hôtesses et sans serrage de main ni bisous
- Marquage au sol pour maintenir une distance entre le speaker, les officiels et les sportifs
- Rappeler au public la distanciation requise
- Limiter les échanges de micro



➤ MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Les mesures décrites ci-après peuvent évoluer selon les dispositions gouvernementales et locales et s'appliquent sur les épreuves du calendrier FFC toutes disciplines et catégories confondues à compter de la reprise des activités compétitives.

Pour les épreuves du calendrier de la Ligue Nationale de Cyclisme, il convient de se référer aux consignes éditées par la LNC.

➤ Espaces de restauration et buvettes

- ▶ Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
- ▶ Fil d'attente : marquage au sol pour assurer la distance requise
- ▶ Création d'un sens de circulation pour éviter les croisements
- ▶ Ne pas proposer de restauration sous forme de buffet et privilégier le service à l'assiette
- ▶ Répartir les espaces de restauration pour éclater les flux
- ▶ Favoriser le paiement par carte bancaire sans contact pour éviter les manipulations de billets et pièces

➤ Zones spectateurs

- ▶ Pas de distribution de programme, goodies ou autres cadeaux
- ▶ Pas de tractage ou dépôt de prospectus sur les véhicules

Encadrants et coureurs

- Disposer de solutions hydroalcooliques
- Ne pas serrer les mains, pas d'embrassade
- Ne pas jeter et donner de bidons ou autres au public
- Ne pas faire de selfies ou signer d'autographes
- Ne rien accepter du public
- Eviter la manipulation du matériel par le public



3. PRÉCONISATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX ÉPREUVES SUR ROUTE

- Présentation des coureurs par équipe
- Pas de signature des coureurs au départ et confirmation par l'arbitre
- Retour des transpondeurs dans une enveloppe unique par équipe
- Zone de ravitaillement
 - ▶ Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie de la zone
 - ▶ Port du masque requis
 - ▶ Espacer les postes
 - ▶ Disposer une poubelle dans chaque poste
 - ▶ Un bidon est utilisé une seule fois par jour il n'est pas rempli avant d'avoir été lavé entièrement, y compris le bouchon et si possible en lave-vaisselle

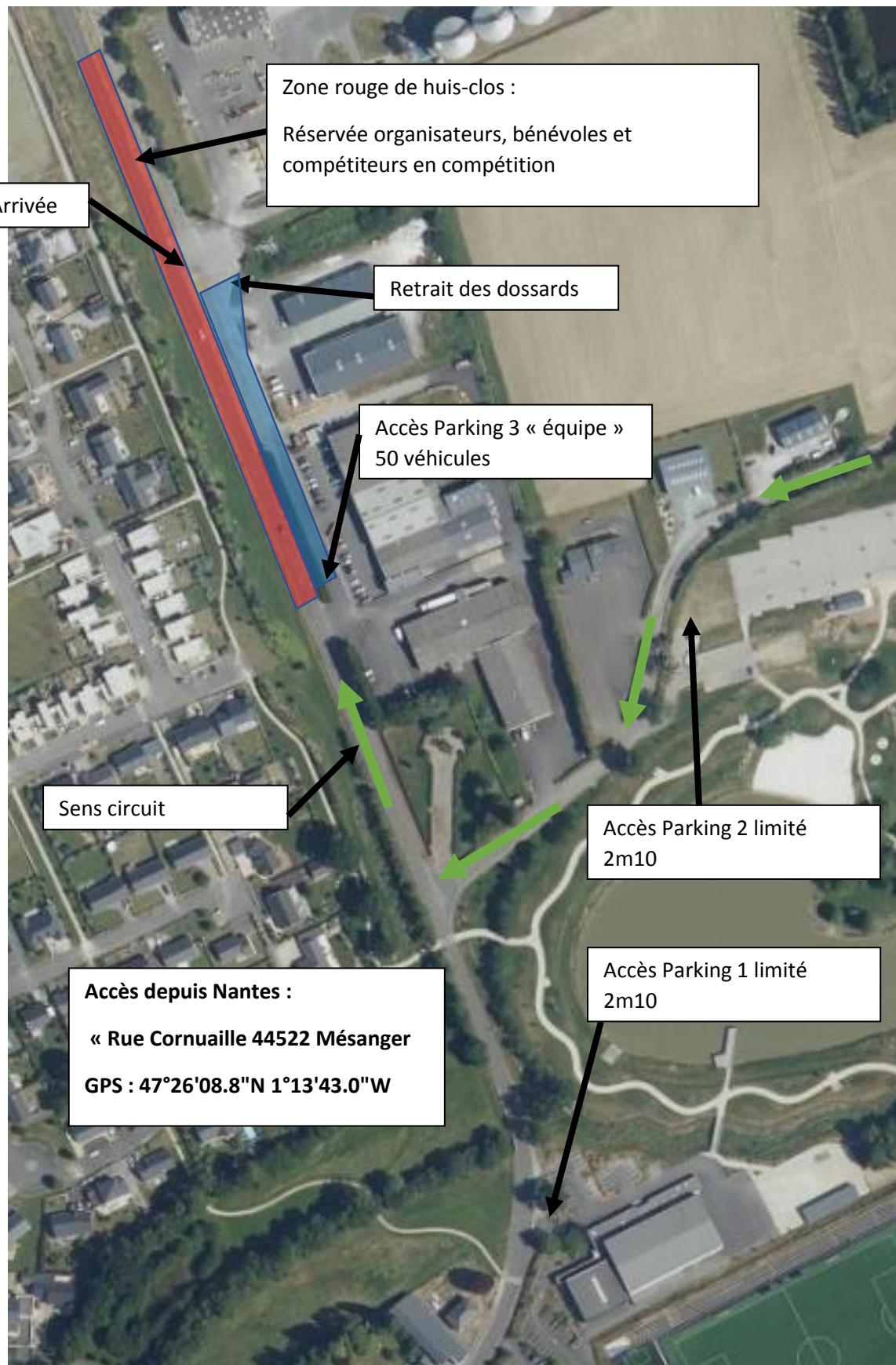
Pour plus d'informations :
www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Pour toutes précisions :
assistancecovid19@ffc.fr



ANNEXE 3 :

Zone de huis-clos, lieux de retrait des dossards, parking et circuits

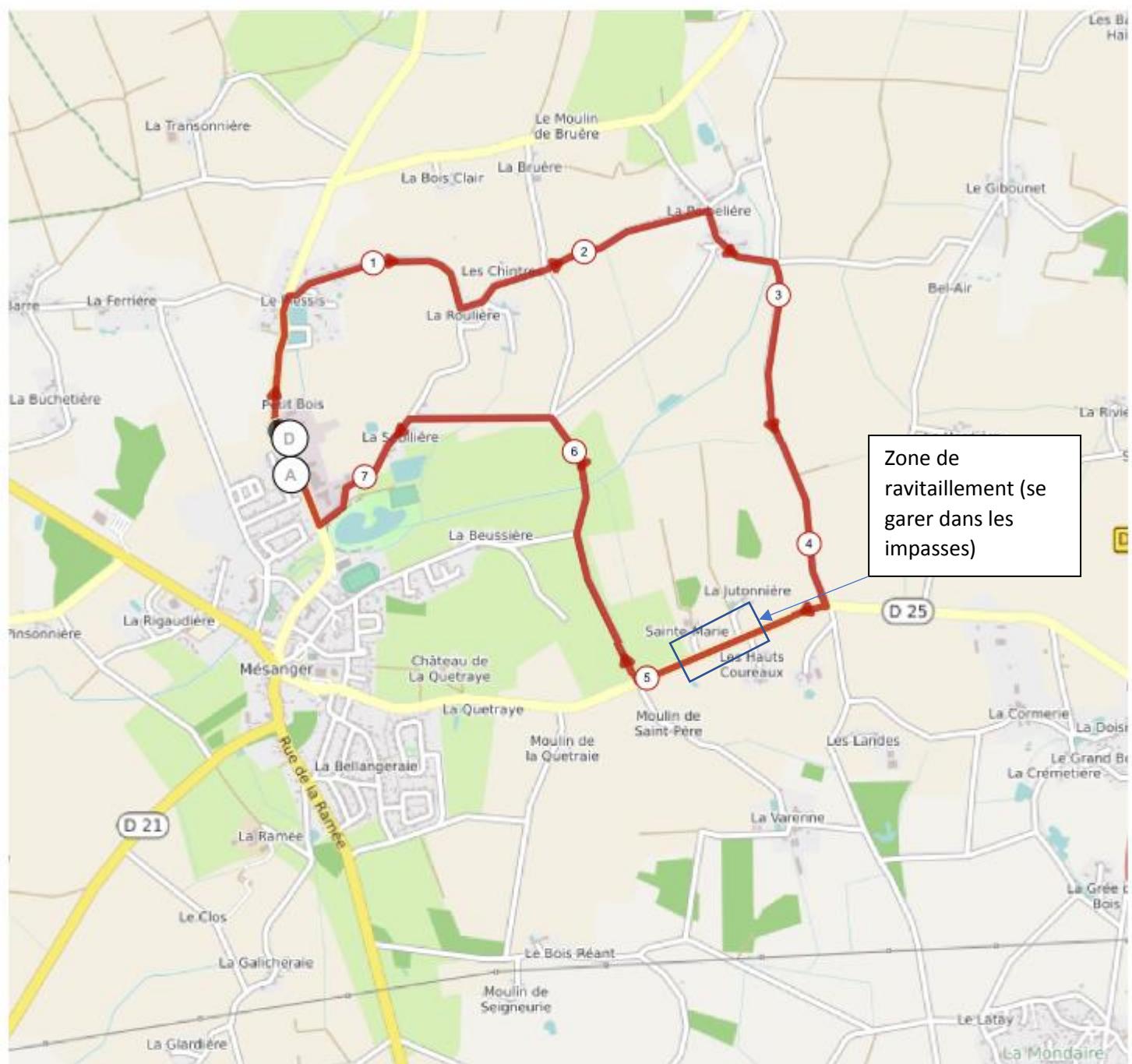




9522383 | Cyclisme - Route | minimes_cadets2019

Mésanger -> Mésanger

7.571 km ↑ 55 m ↓ 55 m ▲ 34 m ▾ 61 m



<5% <7% <10% <15% >15%



Leaflet | OSM © OSM contributors, Geocoding by Photon, Powered by GraphHopper API

Les Quartiers

500 m

Le droit de reproduction est strictement réservé à un usage personnel et privé. Lors de la pratique de votre activité, veillez à respecter les propriétés et chemins privés et vous assurez de la praticabilité du parcours.

© 2019 Openrunner